

Chers parents, voici un petit rappel des horaires de l'ALAE et des TAP pour l'année 2016-2017.

-Les TAP se dérouleront :

les mardis de 16h à 17h30

les jeudis de 16h à 17h30

(15 min seront consacrées au goûter donc pensez à fournir un goûter à votre enfant)

Les enfants seront répartis en deux groupes

- 1) les 3-6ans (les maternelles de la PS au CP)
- 2) les 7-11 ans (les primaires du CE1 au CM2)

Deux ateliers leur seront proposés :

Des activités sportives et des activités d'arts plastiques encadrées par du personnel qualifié seront proposées aux enfants. Ces activités s'effectueront en roulement sur la semaine (ex : les maternelles effectueront des activités artistiques le mardi alors que les primaires seront sur l'atelier sportif. Le jeudi en rotation les maternelles seront en sport le jeudi et le deuxième groupe en art plastique.)

Cette année vous avez le choix d'inscrire vos enfants soit en Arts Plastiques, soit en Sport, soit pour les deux activités.

(Arts plastiques le mardi pour les petits et le jeudi pour les primaires ; sports le jeudi pour les maternelles et le mardi pour les primaires.)

Toute inscription engage les parents à faire participer leur enfant durant toute une période donnée (1ere période de Septembre à Décembre ; 2eme période de Janvier à Mars ; 3eme période d'Avril à Juillet).

-En ce qui concerne les horaires de l'ALAE (garderie), ils restent inchangés. L'ALAE (l'accueil de loisirs associé à l'école) regroupe tout les temps périscolaires : « la garderie » du matin, midi et soir. Les horaires sont les suivants

Lundi/Mardi/mercredi/Jeudi/Vendredi : de 7h30 à 8h45 > soit 1h15

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : de 12h à 13h45 > soit 1h15 (30min sont consacrées au repas).

Lundi/vendredi : de 16h à 18h30 > soit 2h30

Mardi/Jeudi: de 17h30 à 18h30 > soit 1h30.

ATTENTION : Chaque tranche horaire est incompressible.

Le SIVOM des Corbières Méditerranée (syndicat intercommunal à vocation multiples) gère ce service et s'occupe de la facturation de ces moments de garde. **Chaque mois** vous recevrez une facture du SIVOM concernant les temps de garde de l'ALAE. La mairie de Fitou enverra **tous les trimestres** la facture des repas comme les années précédentes (à savoir 2€53 le repas). Les règlements sont à déposer à la mairie de Fitou aux heures d'ouverture. Si vous rencontrez le moindre souci ou le moindre désaccord n'hésitez pas à contacter Mlle GAICHET Directrice de l'ALAE au 04.68.45.71.65.

Chers parents, voici un petit rappel des horaires de l'ALAE et des TAP pour l'année 2016-2017.

-Les TAP se dérouleront :

les mardis de 16h à 17h30

les jeudis de 16h à 17h30

(15 min seront consacrées au goûter donc pensez à fournir un goûter à votre enfant)

Les enfants seront répartis en deux groupes

- 1) les 3-6ans (les maternelles de la PS au CP)
- 2) les 7-11 ans (les primaires du CE1 au CM2)

Deux ateliers leur seront proposés :

Des activités sportives et des activités d'arts plastiques encadrées par du personnel qualifié seront proposées aux enfants. Ces activités s'effectueront en roulement sur la semaine (ex : les maternelles effectueront des activités artistiques le mardi alors que les primaires seront sur l'atelier sportif. Le jeudi en rotation les maternelles seront en sport le jeudi et le deuxième groupe en art plastique.)

Cette année vous avez le choix d'inscrire vos enfants soit en Arts Plastiques, soit en Sport, soit pour les deux activités.

(Arts plastiques le mardi pour les petits et le jeudi pour les primaires ; sports le jeudi pour les maternelles et le mardi pour les primaires.)

Toute inscription engage les parents à faire participer leur enfant durant toute une période donnée (1ere période de Septembre à Décembre ; 2eme période de Janvier à Mars ; 3eme période d'Avril à Juillet).

-En ce qui concerne les horaires de l'ALAE (garderie), ils restent inchangés. L'ALAE (l'accueil de loisirs associé à l'école) regroupe tout les temps périscolaires : « la garderie » du matin, midi et soir. Les horaires sont les suivants

Lundi/Mardi/mercredi/Jeudi/Vendredi : de 7h30 à 8h45 > soit 1h15

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : de 12h à 13h45 > soit 1h15 (30min sont consacrées au repas).

Lundi/vendredi : de 16h à 18h30 > soit 2h30

Mardi/Jeudi: de 17h30 à 18h30 > soit 1h30.

ATTENTION : Chaque tranche horaire est incompressible.

Le SIVOM des Corbières Méditerranée (syndicat intercommunal à vocation multiples) gère ce service et s'occupe de la facturation de ces moments de garde. **Chaque mois** vous recevrez une facture du SIVOM concernant les temps de garde de l'ALAE. La mairie de Fitou enverra **tous les trimestres** la facture des repas comme les années précédentes (à savoir 2€53 le repas). Les règlements sont à déposer à la mairie de Fitou aux heures d'ouverture. Si vous rencontrez le moindre souci ou le moindre désaccord n'hésitez pas à contacter Mlle GAICHET Directrice de l'ALAE au 04.68.45.71.65.